

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Creuse

COMMUNE de BENEVENT-L'ABBAYE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 13

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 16/01/2026

Date d'affichage : 26/01/2026

MA-DEP-2026-001

L'an **deux mil vingt six, le vingt trois janvier, à 20h00**, le Conseil Municipal de la commune de **BENEVENT-L'ABBAYE, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. André MAVIGNER**.

Étaient présents : M. André MAVIGNER, M. Michel LEFAURE, M. Bertrand LABAR, M. Olivier RICHARD, M. Jean FAYETTE, M. Aurélien LEGRAND, M. Claude VIEILLERIBIERE, M. Christophe LAVILLE, M. Emmanuel DIGNAC, Mme Sylvie ROUSSY, Mme Ingrid DUDRUT, Mme Angélique PRUVOST, Mme Stéphanie LIONDOR.

Étaient absents excusés : M. Jacky ROUSSY, Mme Laure LIAIGRE.

Étaient absents non excusés :

Procurations :

Secrétaire : M. Aurélien LEGRAND.

OBJET : Voirie : tableau de classement des voies

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le décret portant sur la loi 3DS impose aux communes d'identifier et de nommer l'ensemble des voies ouvertes à la circulation, qu'elles soient privées ou publiques. En parallèle la nouvelle loi de Finance 2025 fait évoluer les modalités de recensement de la voirie communale pour la répartition de la DGF, en prenant pour référence les voies recensées par l'IGN.

Le Conseil Municipal, dans sa délibération n° MA-DEL-2025-074 du 14/11/2025 a confié une mission d'accompagnement à la Poste et à la société GEOPTIS. Celle-ci a transmis la liste des voies recensées à ce jour. Il apparait que ce recensement est très incomplet, et que certaines informations sont erronées ou absentes. En conséquence plusieurs modifications doivent être apportées :

1- Tableau de recensement des voies départementales

Il est proposé de donner les dénominations suivantes :

- N°28 - D62 :route d'Azat
- N°39 – D74 : route de Jeansannes
- N°42 – D10 : route de Chamborand
- N°45 – D914 : route des Bains à Marsac
- N°70 - D5 : route de Mourioux
- N°86 – D912A1 : Grand Bourg Bénévent - Vieilleville

2- Tableau de classement des places

Il est nécessaire d'ajouter les places ou parkings suivants :

Avis de transmission en préfecture
023-212302103-20260127-MA-DEL-2026-001-AI
Date de télétransmission : 27/01/2026
Date de réception préfecture : 27/01/2026

- N° 97 – Place de l'Eglise (entre parking Nord – Abbatale et place de Juillet et place de Villers)
- N°105 – Parking de la Sigondelle (entre la rue George Sand et l'allée de Sigondelle)
- N°106 – Parking de la Marche (avenue de la Marche - AC0109)
- N°107 – Place de Juillet (entre la Place St Barthélémy et la place de l'Eglise)
- N°112 – Parking Nord Abbatale (entre place St Barthélémy – place de l'Eglise)
- N°114 – Parking Jabely (avenue Jabely, parcelle AB0238)
- N°115 – Aire du Puy du Gaud (parcelles AD0133 et AD0132)
- N°116 – Parking des Tanneries (entre AN 0220 et CD914)
- N°117 – Parking du Lavoir (rue du Montlhéry, parcelle AD0070)
- N°118 – Parking du cimetière (route des Croix, parcelles AR0069 – AE0076)
- N°119 – Place Onésime Gillet (entre la rue du Marché et la rue de la Fontaine)
- N°120 – Square René Chazalnoël (parcelle AN0220)

3- Tableau des voies communales

Il est nécessaire de retirer du listing les parkings de la Sigondelle (N°105) et de l'Etang (N°33), classés dans la catégorie "PLACES".

Il est aussi nécessaire de porter une modification au N°302 rue de la Fontaine qui se termine par un porche rue du Montlhéry qui n'est donc pas une impasse.

Il faut renommer

- la voie communale 107 (N°19) route de Chezolles
- la voie communale 2 (N°75) route de la Côte.

Il est nécessaire d'ajouter les voies suivantes :

- N°108 - Passage Paul Pellissier (entre rue Pellisson Fontanier et la rue de la Chabanne)
- N°109 - Passage des Bouchers (entre avenue Jabely et rue des Tanneries)
- N°110 - Passage de la Catoux (entre route de Sigoulet et rue du Puy de la Catoux)
- N°111 - Rue de la Porte Dittard (rue de l'hôpital à place St Barthélémy)

4- Tableau des chemins ruraux :

Il est nécessaire d'apporter quelques modifications aux appellations (orthographe)

- N° 49 - chemin du Vignaud
- N° 71 - chemin du Breuil à Bénévent
- N°103 - chemin du Masroy à Sauzet

Il est nécessaire de faire apparaître les chemins suivants :

Accusé de réception en préfecture
023-212302103-20260127-MA-DEL-2026-001;AI
Date de réception préfecture : 27/01/2026

- N°121 - chemin de Sauzet vers D10 (Sauzet - route de Chamborand)
- N°122 - chemin des Coutures (avenue du Limousin, impasse)
- N°123 - chemin du Bois de l'Age (CD914 au CD62)
- N°124 - chemin de l'Age (CD914 – limite communale)
- N°125 - chemin des Forgettes (chemin de Grand Bourg au Mont Jouër vers parcelle AM0060)
- N°126 - chemin de Sigoulet (route de Sigoulet – Impasse)
- N°127 - chemin du chenil (route de Chamborand – vers parcelle AR0028 et AR0031)
- N°128 - chemin du Puy du Gaud (CD912A1 –parcelle AD0080)
- N°129 - chemin de Pierres Blanches (CD912A1 – parcelle AI0030)
- N°130 -chemin de la stabulation (Pierres Blanches à Chemin de Chabaud à Bénévent)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Demande à la société GEOPTIS d'intégrer ces modifications et propositions au tableau de voirie de la commune
- Dit que ce tableau sera définitivement arrêté à la suite
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de la CREUSE et publication par voie
d'affichage le 26/01/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, ~~M. André MAVIGNER~~

